RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE INTERFEL

L'organisation interprofessionnelle INTERFEL a demandé une extension de l'avenant n°2 à l'accord « COTISATION AD VALOREM » portant sur des cotisations financières destinées à permettre la mise en oeuvre des moyens nécessaires en vue :

- de favoriser le développement de la consommation des produits de la filière par des actions d'information et de publi-promotion générique, d'étude et de développement;
- d'assurer l'amélioration et le contrôle de la qualité des produits ;
- de favoriser la connaissance des marchés et de la production ;
- d'améliorer la connaissance et réaliser des recherches sur la sécurité sanitaire des aliments;
- de développer et de coordonner la recherche appliquée et les actions d'expérimentation afin de favoriser
 l'innovation technique des entreprises de la filière.

L'objet de cet avenant signé le 7 octobre 2015 est d'étendre la finalité de la cotisation, en vue d'y intégrer le financement des actions de recherche et d'expérimentation et en conséquence d'augmenter les taux de cotisation.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationCVO-FLeg-autrescultures @agriculture.gouv.fr
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction Filières agroalimentaires, Bureau Fruits et légumes et produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle : INTERFEL, interprofession des fruits et légumes	
Période	2016
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 24 000 000 euros
connaissance de la production et des marchés	1 346 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Financement des actions « produits et marchés »ayant pour objectif de favoriser la connaissance des marchés et de la production comprenant :
	-Un travail de suivi de marché et d'animation de réunions permettant la diffusion d'informations relatives à la préparation, au suivi et au bilan des campagnes par produits ;
	-Un travail d'animation et de suivi en vue de l'amélioration de la connaissance de certains segments de marchés : bio, restauration hors domicile,
	- La modélisation de l'influence de la météo sur le fonctionnement des marchés à la consommation.
	- La mise à disposition de l'ensemble des acteurs concernés des informations de suivi de marché via l'accès à un site intranet.
	Ce suivi des campagnes par produits permet d'anticiper les crises traversées par certains produits et de mettre en œuvre des actions de communication afin de mettre en avant les produits concernés.
	Collecte et analyse des informations économiques afin de caractériser les évolutions de la production et du marché des fruits et légumes, tant à l'échelle nationale qu'internationale

	- Mise à jour du Mémento des fruits et légumes sur le www.ctifl.fr
	- Etude du marché de la Framboise
	- Etude du marché des fruits et légumes sous signe de qualité
	 Mise en ligne du guide du rayon, proposant un panorama des principales espèces commercialisées et de leurs caractéristiques
	- Etudes qualitatives et quantitatives permettant de mieux connaître le comportement du consommateur et l'évolution de la consommation :
	- Etude de la perception des consommateurs sur les pertes et le gaspillage en fruits et légumes
	- Etude de la perception du risque sanitaire par les consommateurs de pommes
	Etudes sur la connaissance des entreprises de la filière : analyse des résultats économiques et financiers, études technico-économiques, analyse économique de la filière :
	- Observatoire des entreprises de gros en fruits et légumes
	 Observatoire des entreprises de détail spécialisé en fruits: Suivi des stratégies mises en place par les points de vente et analyse de leur efficacité
commercialisation;	850 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Pôle itinéraires techniques en commercialisation : élaboration de procédés de maintien de la qualité des fruits et légumes frais et préparés jusqu'au point de vente par l'étude des techniques post-récolte de lutte contre les maladies de conservation et les ravageurs.
	Travaux de recherche sur :
	- les techniques post-récolte de lutte contre les maladies de conservation et les ravageurs
	- les techniques de maintien de la qualité
	l'impact des itinéraires post-récolte sur la qualité et la physiologie-
protection de l'environnement;	1 300 000 euros

Objet et description de la ou les action(s):	Pôle Agro-écologie et systèmes de production: études de nouveaux systèmes de production et leur évaluation afin de combiner performance environnementale et performance économique
	Travaux de recherche sur :
	- la gestion des intrants nutritifs et de l'eau
	- la gestion de la diversité biologique du sol
	- la gestion des bio agresseurs aériens
	- la conception, l'étude, la valorisation et l'évaluation de systèmes de production innovants
actions de promotion et de mise en valeur de la production;	11 840 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Financement d'actions visant à la promotion, à l'information et à la mise en valeur des produits :
	 -Réalisation d'actions de publi-promotion dont : ✓ Une campagne de communication de réassurance réalisée suite à la crise Escherichia-coli dans le cadre d'un programme communautaire destiné au grand public et aux prescripteurs constitué de campagnes radio, et de diffusion de matériels de promotion en points de ventes. ✓ Une campagne de communication, réalisée dans le cadre d'un programme d'action communautaire, destiné à la sensibilisation des jeunes consommateurs comprenant des actions de sensibilisation dans les écoles, la participation à des salons spécialisés et une campagne de publicité télévisée. ✓ Un événement annuel national d'une semaine destiné à la promotion des fruits et légumes relayé par l'ensemble des professionnels de la filière et par les collectivités territoriales. ✓ Les actions de sensibilisation, prioritairement auprès des enfants, menées par le réseau des diététiciens. ✓ Réalisation d'une campagne visant à lutter contre le gaspillage alimentaire : « mieux consommer »
	Réalisation d'actions d'information dont : ✓ Dans le cadre de la campagne de communication de réassurance réalisée suite à la crise Escherichia-coli et afin d'en accroître les effets auprès du grand public; réalisation d'une campagne de communication ciblant la presse et les médecins ainsi que réalisation de périodiques d'information destinés aux professionnels de la restauration. ✓ Le développement et la gestion des systèmes d'information : intranet, extranet, médiathèque et réseaux

	 ✓ Sensibilisation et réalisation d'outils d'information destinés aux collectivités territoriales Réalisation d'actions de promotion sur les marchés européens et pays tiers. Ces actions sont intégrées dans des programmes communautaires ou nationaux faisant l'objet de cofinancement. ✓ Programmes de promotion générique en points de vente ✓ Participation à des salons professionnels Information : Organisation et participation à des manifestations permettant de donner de la valeur aux produits ✓ Co-organisation, avec des partenaires, notamment les CCI, de Concours d'Etalages ✓ Animation et optimisation des points de vente sous les aspects qualité et soins aux produits, information du consommateur, construction de l'assortiment. ✓ Rencontres techniques, journées nationales, visites d'essais et de présentation variétales : une dizaine d'évènements seront organisés au cours de l'année ✓ Développement d'outils et de supports de diffusion. ✓ Mise à disposition d'outils d'aide à la décision : outils de simulation du développement de maladies et de parasites, calendrier de besoins en froid pour les vergers ou les fraisiers ✓ Photothèque illustrant aussi bien la conduite des espèces, la protection des cultures, le matériel végétal, les techniques de laboratoire, le post-récolte mais aussi la qualité et la commercialisation des produits ✓ Rédaction, publication et diffusion d'INFOS Ctifl et Détail Fruits et Légumes. Réalisation d'articles techniques et scientifiques sur d'autres supports ✓ Mise en ligne de nouvelles fiches variétés ainsi que des fiches "Fraîche Découpe »
	 ✓ Veille règlementaire, assistance technique et documentaire : Alimentation d'une base bibliographique de plus de 110 000 références provenant de 2 340 revues françaises et internationales ✓ Diffusion régulière via email d'une lettre de veille réglementaire, faisant état des dernières modifications de la réglementation
recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	4 216 000 euros -
Objet et description de la ou les action(s) :	Pôle matériel végétal : évaluation variétale depuis le comportement agronomique jusqu'à la perception du consommateur Actions de recherche et d'expérimentation sur :

	- l'évaluation variétale et la sensibilité aux stress biotiques pour les variétés et porte-greffe
	- les techniques de production (conduite) et la mécanisation
	- la maîtrise de la charge et la pollinisation
	- l'impact des changements climatiques et la relation plante-climat
	- les ressources génétiques et l'accompagnement de dynamiques professionnelles sur certaines espèces orphelines
	Pôle qualité des produits et mesure: mesure de la qualité et développement des outils de mesure utilisables à tous les stades de la filière. Intégration des préférences consommateurs: références objectives sur la perception des produits pour un appui à la segmentation. Recherche et expérimentation sur:
	- la caractérisation qualitative du matériel végétal
	- les facteurs influençant la qualité
	- les tests hédoniques et les préférences consommateurs
	Animation des groupes de travail nationaux et coordination du réseau des stations régionales : orientations et complémentarités entre partenaires, émergeance et recueil de nouvelles demandes professionnelles
études visant à améliorer la qualité des produits;	588 000 euros
Objet et description de la ou les action(s) :	Financement d'actions visant à améliorer la qualité des produits : -par la réalisation d'études visant à identifier les freins à la consommation des fruits et légumes ainsi que les attentes des consommateurs sur la qualité des produits et leurs modalités de préparation et de consommation; - par la réalisation d'études pilotes visant à améliorer l'accessibilité des produits et ceci notamment auprès des jeunes et des enfants, largement sous-consommateurs.
recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;	1 484 000 euros

Objet et description de la ou les action(s) :	Pôle serre : recherche et expérimentation sur le matériel végétal, la qualité du produit, la conduite climatique et physiologie des culture sous serres, la maîtrise de l'énergie et l'étude des équipements -
<u>définition de qualités minimales et</u>	249 000 euros
<u>définition de normes minimales en</u>	
<u>matière de conditionnement et</u> <u>d'emballage;</u>	
Objet et description de la ou les action(s):	Financement des actions visant à :
	-la définition d'accords interprofessionnels portant des règles de qualité, de présentation, de marquage ou de commercialisation des produits plus strictes que la réglementation (calibrage/ marquage/dates de commercialisation, taux de brix minimum,)
	- Travail de présentation pédagogique et de contrôles de l'application de ces accords.
santé animale, de santé végétale ou	2 127 000 euros
de sécurité sanitaire des aliments;	
Objet et description de la ou les action(s):	Financement d'actions visant à améliorer la connaissance et réaliser des recherches sur la sécurité sanitaire des aliments :
	- Réalisation d'un travail de veille scientifique ;
	 réalisation d'une lettre d'information scientifique relayant des informations et études auprès des médecins et professionnels de santé;
	- animation d'un comité scientifique destiné à identifier les risques potentiels de la filière ;
	- Réalisation d'études scientifiques sur la sécurité sanitaire ;
	- en 2015 une conférence est organisée à Milan autour de la place des fruits et légumes dans l'alimentation et l'environnement.
	Pôle santé des plantes et biocontrôle : les objectifs environnementaux et sociétaux de minimisation des résidus

nécessitent la mise au point de nouvelles stratégies de protection privilégiant le biocontrôle. D'autre part, des travaux visant à répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires des pays tiers seront conduits.

Recherche et expérimentation sur :

- - les analyses et études de laboratoire pour la détection et l'identification des bioagresseurs
- - la connaissance de la biologie des bioagresseurs et l'étude des causes et facteurs de développement
- - les techniques de protection chimiques, biologiques, physiques ou autres

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

La contribution interprofessionnelle est appelée auprès de chaque opérateur de la filière à compter de la première mise en marché sur le territoire français. Toute transaction entre opérateurs économiques, personnes physiques ou morales, juridiquement distincts est assujettie.

La cotisation est assise sur le montant hors taxes des ventes de fruits et légumes frais ou secs n'ayant pas subi de transformation destinée à leur garantir une longue conservation (hors bananes et pommes de terre). Les personnes assurant le commerce au stade détail et, depuis le 1^{er} juillet 2015, la distribution des produits en restauration collective s'acquittent de la cotisation sur le montant hors taxes de leurs achats.

Les taux de cotisation applicables sont :

Pour les transactions réalisées sur des produits d'origine France :

- 0,71 % sur le montant hors taxes des ventes effectuées depuis la première mise en marché jusqu'à la dernière vente au stade de gros incluses,
- 2,06 % sur le montant hors taxes des achats effectués par les opérateurs du commerce de détail et de la distribution des produits dans le cadre de la restauration collective.

Pour les transactions réalisées sur des produits d'origine intra-communautaire et Pays Tiers,

- 0,68 % sur le montant hors taxes des ventes effectuées depuis la première mise en marché jusqu'à la dernière vente au stade de gros incluses,
- 2,03 % sur le montant hors taxes des achats effectués les opérateurs du commerce de détail et de la distribution des produits dans le cadre de la restauration collective.

A défaut de détermination de la répartition de l'origine de ces ventes ou achats, le redevable applique le taux applicable aux produits d'origine France sur le montant hors taxes de ces ventes (ou achats). La cotisation est assujettie à la TVA au taux en vigueur à la date de sa perception.

Les cotisations collectées sur les ventes ou achats de produits d'origine intra-communautaire et pays tiers sont exclusivement affectées au financement d'actions génériques, notamment de promotion, de communication, d'études.

de recherches, d'expérimentations, d'information et de formation ainsi qu'aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

Chaque redevable réalisant des transactions de fruits et légumes frais soumis à la cotisation contacte Interfel afin de se voir attribuer un numéro de cotisant et adresser un bordereau de cotisation. Le redevable déclare le montant de ses ventes (ou achats) hors taxes, calcule et acquitte la cotisation. A défaut pour le redevable de remplir ces obligations, Interfel lui facture une cotisation provisionnelle.

Le redevable dont le montant des ventes hors taxes est inférieur ou égal à 30 000 euros annuel s'acquitte d'une cotisation forfaitaire de 20 euros hors taxes.